



« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE »

Enquête publique portant sur l'intérêt général de la déclaration de projet d'aménagement d'un éco-quartier de Charny et la mise en compatibilité du PLU

Par arrêtés en date du 23/06/2016 et du 27/06/2016, Monsieur le Maire pour le compte de la Mairie de CHARNY, a ordonné la tenue d'une enquête publique du 1 septembre à 9 heures au 4 octobre à 17h pour une durée de 34 jours consécutifs, portant sur l'Intérêt général de la déclaration de projet d'aménagement d'un éco-quartier à Charny et la Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme qui en est la conséquence.

A cet effet, par décision du 25/04/2016, le Tribunal administratif de Melun a désigné :

Commissaire enquêteur titulaire : Jean Marc VERZELEN, directeur départemental des territoires retraité

Commissaire enquêteur suppléant : Madame Dominique MEKAIL, ingénieure principale d'études sanitaires retraitée

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Charny jeudi 1^{er} septembre à 9 heures au 4 octobre à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir : Lundi 13h30 à 19h, mardi et vendredi de 8h30 à 12h – 13h30 à 18h00, mercredi de 8h30 à 12h00, le jeudi de 8h30 à 12h00 – 13h30 à 19h, le samedi de 10h00 à 12h00 et le samedi 17 septembre de 9h à 12h.

Pendant l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, notamment le dossier de déclaration de projet qui contient les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, ainsi que la décision de l'Autorité Environnementale (la DRIEE) relative à la réalisation ou non d'une évaluation environnementale, et le Procès-Verbal de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées et consultées. Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (commissaire enquêteur – mairie de Charny, 1 rue de l'église, 77410 Charny, ainsi par messagerie à l'adresse suivante enquete.publique.charny77@gmail.com). Les messages seront pris en compte entre le 1^{er} septembre à 9 heures et le 4 octobre à 17h00 et annexés au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête publique ainsi que les observations du public sont communicables à toute personne à sa demande et à ses frais, auprès des services de la mairie de Charny, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci (mairie de Charny, 1 rue de l'église, 01.60.01.91.08, enquete.publique.charny77@gmail.com)

Le dossier technique et administratif du dossier d'enquête a été réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Charny auprès de laquelle des informations et précisions peuvent être demandés (à voir si vous précisez le nom du bureau d'études qui pourrait être sollicité)

En outre, le commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public en mairie de Charny et recevra les observations écrites et orales des habitants et des intéressés les jours et horaires suivants :

Jeudi 1^{er} septembre de 9h à 12h

Samedi 17 septembre de 9h à 12h

Mardi 4 octobre de 14h à 17h

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera déposée en mairie de Charny ainsi qu'en Préfecture de Seine-et-Marne, pour y être tenue à la disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de la commune de Charny (www.charny77.fr)

A l'issue de cette enquête publique, le Conseil Municipal devra se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général du projet d'éco-quartier, et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme en étant la conséquence.

Le Maire,